



LE 4 MARS 2013

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 4 mars 2013 à 20 h, à laquelle sont présents :

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présente: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

Absence motivée : M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

6070-040313 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis février 2013

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire janvier 2013
- . Rapport budgétaire février 2013

6071-040313 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2013**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013.

6072-040313 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2013**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2013.

6073-040313 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1300265 à 1300283	56 788,80 \$
Numéros 1300284 à 1300339	167 569,56 \$
Numéros 1300340 à 1300345	22 027,29 \$
Numéros 1300346 à 1300409	179 174,11 \$

6074-040313 **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – PRÊT DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 4 MAI 2013**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de prêter gratuitement, à la Fédération québécoise des municipalités, la salle du Centre communautaire, le 4 mai 2013 pour la tenue d'une formation pour les élus intitulée « Développer le comportement éthique ».

6075-040313 **QUOTE-PART PLUMOBILE – TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ**

CONSIDÉRANT que les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la *Loi sur les Cités et Villes* et les articles modifiés 536 à 539 du *Code municipal* autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire de PLUMobile Organisateur de déplacements pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et de la redistribution des montants perçus pour la continuité du service;

CONSIDÉRANT que PLUMobile-Organisateur de déplacements est un organisme légalement constitué, responsable de la gestion du service de transport collectif et adapté;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accepte et approuve le tarif de 3,75 \$ pour les usagers circulant à l'intérieur de la MRC et de 4,50 \$ pour les usagers circulant à l'extérieur de la MRC, 100 \$ pour un laissez-passer mensuel adulte et 70 \$ pour un laissez-passer mensuel aîné ou étudiant;

CONSIDÉRANT que la quote-part de la municipalité a été établie à 21 240,00 \$ représentant 6,00 \$ par habitant pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT que le 6,00 \$ de la quote-part inclut le transport collectif dans toutes les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que le conseil municipal accepte de payer la quote-part pour l'année 2013, soit une somme de 21 240 \$ à PLUMobile-Organisateur de déplacements.

6076-040313 **PUBLICITÉ – JOURNAL DE L'HABITATION ET L'AUTRE VOIX**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'acheter une page de publicité dans le cahier spécial « Découvrez l'Île d'Orléans et la Côte-de-Beaupré, édition du 27 février 2013 au montant de 2 026,00 \$ plus les taxes.

6077-040313 **APPUI PROJET CIMETIÈRE**

ATTENDU que le cimetière de la Paroisse Notre-Dame du Rosaire situé à côté de l'église est complet;

ATTENDU qu'il existe un second cimetière situé aux limites de Beaupré et de Sainte-Anne-de-Beaupré sur le boul. des Montagnards,

ATTENDU qu'un comité du cimetière a été formé pour créer un lieu unique sur la Côte-de-Beaupré pour un projet communautaire de cimetière

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que la Ville de Beaupré appuie le comité dans ses démarches pour aménager le nouveau cimetière et que la Ville de Beaupré s'engage à trouver des ressources financières, de la main-d'œuvre et du matériel pour contribuer à la mise en œuvre du projet du nouveau cimetière. La Ville soutient le comité du cimetière dans ses démarches de partenariat avec d'éventuels collaborateurs.

6078-040313 **ALEX THIBAUT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par Alex Thibault dans le cadre de sa participation à la Finale provinciale des Jeux du Québec les 2 et 3 mars 2013 à Chicoutimi;

ATTENDU que la Ville est fière d'encourager ses athlètes dans l'atteinte de leur objectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de verser à Alex Thibault la somme de 500,00 \$ à titre d'aide financière.

6079-040313 **TARIFICATION DES LOYERS AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET AU 11 174 AVENUE ROYALE**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

a) de transmettre des avis de renouvellement de baux aux locataires les informant des augmentations de loyer de 2,5% pour les années 2014, 2015 et 2016;

b) d'adopter la tarification suivante :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Taux base communautaire :	1,64 \$	1,68 \$	1,72 \$
Taux base régulière :	5,25 \$	5,38 \$	5,51 \$
11 174 Avenue Royale :	256,25 \$	262,66 \$	269,22 \$

c) d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires pour le renouvellement desdits baux.

6080-040313 **AJUSTEMENT DES QUOTES-PARTS DE LA VILLE DE BEAUPRÉ, DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ, DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2012**

CONSIDÉRANT QUE le coût d'opération et d'immobilisations de l'année 2012 de la station d'épuration des eaux usées est de 556 566 \$ (incluant les frais pour la caractérisation au montant de 41 266 \$);

CONSIDÉRANT les revenus provenant du traitement des eaux de lixiviation au montant de 10 962 \$ et que ces revenus n'étaient pas budgétés;

CONSIDÉRANT QUE le budget d'opération et d'immobilisations de la station de 2012 est de 609 590 \$,

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du Comité intermunicipal d'assainissement des eaux usées du 8 novembre 2012 il fût proposé d'augmenter la réserve financière de la station d'épuration des eaux usées à 250 000 \$ à même les surplus d'opération et revenus d'intérêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement :

- D'autoriser l'augmentation de la réserve à chacune des villes participantes selon les recommandations du Comité intermunicipal d'assainissement des eaux usées participantes selon les modalités suivantes suite au surplus d'opérations de 53 024 \$ (609 590 \$ - 556 566 \$).
- Ventiler le montant à distribuer par municipalité pour augmenter la réserve selon les pourcentages réels (12 mois) de 2011 applicable pour 2012:

Ville de Beupré (39,84 %) :	21 216 \$
Municipalité de Saint-Joachim (6,85 %) :	3 692 \$
Ville de Sainte-Anne-de-Beupré (36,70 %) :	19 064 \$
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges (16,61 %) :	<u>9 051 \$</u>

Total : **53 024 \$**

- Que ces sommes seront ajustées à même le surplus accumulé affecté en ce qui concerne la part de la Ville de Beupré et à même les comptes à payer aux autres municipalités en ce qui les concerne.
- Que considérant que la réserve financière pour la station d'épuration des eaux usées excèdera 250 000 \$, que l'excédent, soit 35 646 \$, soit remboursé aux municipalités suivantes :

Ville de Beupré (39,84 %) :	14 201 \$
Municipalité de Saint-Joachim (6,85 %) :	2 442 \$
Ville de Sainte-Anne-de-Beupré (36,70 %) :	13 082 \$
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges (16,61 %) :	<u>5 921 \$</u>
Total :	35 646 \$

6081-040313 **REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2012 DU POSTE DE POMPAGE PB2**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim utilise le poste de pompage PB2 et conséquemment participe au financement des opérations dudit poste de pompage conformément au *Protocole relatif à la répartition des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement communs*;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel d'opération de l'année 2012 du poste de pompage PB2 est inférieur aux prévisions budgétaires de 2012, soit 13 386 \$ (réel) au lieu de 18 932 \$ (budget), soit un écart de 5 546 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de rembourser la Municipalité de Saint-Joachim afin d'ajuster sa quote-part (48,74 %) du montant total de 2 704 \$ (5 547 \$ x 48,74 %) (plus les taxes).

6082-040313 **FACTURATION D'UNE PARTIE DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE DÉFICIT D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2012 POUR LES POSTES DE POMPAGE SJ1, SJ2 ET SJ3**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour la fourniture de service pour l'opération et l'entretien des stations de pompage SJ1, SJ2 et SJ3 entre la Ville de Beupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2012 des postes de pompage SJ1, SJ2, SJ3 sont supérieurs aux prévisions budgétaires 2012, soit 11 839 \$ au lieu de 11 437 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de facturer cet écart, soit la somme de 402 \$, plus les taxes, à la Municipalité de Saint-Joachim;

6083-040313 **REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2012 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente intermunicipale relativement au service de sécurité incendie et l'entraide lors de situations d'urgence entre la Ville de Beauré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2012 du Service de sécurité incendie servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont inférieurs aux prévisions budgétaires 2012, soit de 248 744 \$ (réel) au lieu de 288 607 \$ (budget), soit un écart de 39 863 \$;

CONSIDÉRANT l'ajustement à faire pour les montants perçus par la Municipalité de Saint-Joachim pour des interventions de feux de véhicules au montant de 1 515 \$, dont la part pour la Ville de Beauré est de 1 242 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de rembourser une partie de la quote-part (18 %) de la Municipalité de Saint-Joachim, soit la somme de 5 911 \$ sans taxes.

6084-040313 **FACTURATION DE LA QUOTE-PART 2012 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DE L'ÉCOCENTRE COMMUN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour le partage d'un écocentre avec la Ville de Beauré;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2012 de l'écocentre sont de 18 379 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de facturer à la Municipalité de Saint-Joachim sa quote-part basée sur la population permanente (29 %) d'un montant total de 5 330 \$ (18 379 \$ x 29 %) (sans taxes).

6085-040313 **FACTURATION DE LA QUOTE-PART 2012 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE SERVICE COMMUN DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour le service commun de déneigement avec la Ville de Beauré;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2012 pour le service commun de déneigement sont de 230 889 \$;

CONSIDÉRANT QUE suite à la formule de répartition des coûts en fonction des coûts de l'entente intermunicipale le coût attribuable à la Municipalité de Saint-Joachim est de 49 115 \$ pour l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de facturer à la Municipalité de Saint-Joachim sa quote-part basée en partie sur le prorata des kilomètres des voies déneigées d'un montant total de 49 115 \$ (sans taxes).

6086-040313 **REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES POUR LE SURPLUS D'OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 2012 DES POSTES DE POMPAGES PF1, PF2, PF3, LE RÉGULATEUR DE DÉBITS ET LA CHAMBRE DE MESURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a signé une entente intermunicipale pour l'opération et l'entretien des stations de pompage PF1, PF2, PF3, le régulateur de débits et la chambre de mesure;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2012 desdits équipements sont moindres que les prévisions budgétaires 2012, soit 10 377 \$ (réel) au lieu de 14 623 \$ (budget);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de rembourser la quote-part de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges de cet excédent budgétaire, soit la somme de 4 247 \$ plus taxes.

6087-040313 **REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE QUÉBEC POUR LE SURPLUS D'OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 2012 DE LA STATION DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DU SITE D'ENFOUISSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a signé une entente intermunicipale pour l'opération et l'entretien de la station de traitement des lixiviats du site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2012 desdits équipements sont moindres que les prévisions budgétaires 2012, soit 151 135 \$ (réel) au lieu de 241 615 \$ (budget);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de créditer la quote-part de la Ville de Québec de cet excédent budgétaire, soit la somme de 90 480 \$ plus taxes.

6088-040313 **FACTURATION DE LA QUOTE-PART 2012 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TITE-DES-CAPS POUR LE SERVICE COMMUN DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a signé une entente pour le service commun de déneigement avec la Ville de Beauré;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2012 du service de sécurité incendie pour le territoire de Saint-Tite-des-Caps sont de 20 249 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de facturer à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps sa quote-part d'un montant total de 20 249 \$ (sans taxes).

6089-040313 **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE AU REGROUPEMENT D'EMPLOYEURS AUX FINS DE L'ASSUJETTISSEMENT À DES TAUX PERSONNALISÉS ET AU CALCUL DE CES TAUX**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de limiter les coûts et les efforts requis pour le renouvellement annuel de la mutuelle à la CSST, il est souhaitable de confier à l'UMQ le mandat de procéder à un tel renouvellement, à moins d'avis contraire écrit de la part de la municipalité à l'UMQ avant le 31 juillet de l'année précédent l'année du renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement :

- a) La Municipalité ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaite de l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée et que l'UMQ soit autorisé(e) à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la municipalité;
- b) La Municipalité autorise Monsieur Roch Lemieux à signer, pour elle et en son nom, tout document visant à donner effet à la présente résolution.

6090-040313 **APPEL D'OFFRES DE L'UMQ AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT POUR LA GESTION DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ**

ATTENDU QU'une Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (MUT-00119) (ci-après la Mutuelle) a été mise sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Municipalité a adhéré à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres en 2013.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement :

QUE la Municipalité confirme son adhésion à la Mutuelle et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à la Mutuelle;

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ (MUT-00119) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QU'un contrat d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'options, une année à la fois, pourra être octroyé par l'UMQ selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, des frais de gestion de 0,04 \$/100\$ de masse salariale assurable à la CSST pour sa participation à la Mutuelle de prévention.

6091-040313 **HYDRO-CANYON**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauré a adopté une résolution le 7 décembre 2009 pour donner son appui au projet de réalisation et d'exploitation d'une centrale hydroélectrique d'environ 14,3 MW sur la rivière Sainte-Anne à Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE le projet était connu sous le vocable « Hydro-Canyon » et préparé dans le cadre du programme des petites centrales hydroélectriques préparé par le gouvernement du Québec, approuvé par la Régie de l'énergie du Québec dont l'application était confiée à Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 a ouvert une opportunité pour permettre l'émergence d'une filière d'énergie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, un groupe de travail appuyait les communautés rurales dans la recherche de voies de développement en énergie verte;

CONSIDÉRANT QUE la filière d'énergie renouvelable constitue une opportunité importante de développement et de prise en main de l'avenir des communautés;

CONSIDÉRANT QUE les projets communautaires en énergie constituent d'extraordinaires opportunités de développement économique et produisent une énergie verte qui respecte les principes du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité des régions et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

CONSIDÉRANT QUE la revitalisation des secteurs ruraux en phase de dévitalisation et l'occupation dynamique du territoire ne peuvent être assurées que par le maintien des communautés locales;

CONSIDÉRANT QUE ces projets contribuent à la diversification de l'utilisation des ressources naturelles et contribuent à la revitalisation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la filière de la petite hydraulique est particulièrement prometteuse, car elle offre la possibilité aux communautés de prendre en charge leur développement en misant sur une ressource propre et renouvelable présente sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la ministre québécoise des Ressources naturelles, M^{me} Martine Ouellet, a mis fin abruptement au programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins et a annulé six projets;

CONSIDÉRANT QUE cette décision porte un dur coup aux régions et aux communautés qui ont répondu aux appels d'offres d'Hydro-Québec et à une stratégie gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition du programme de petites centrales hydroélectriques détruit les efforts de développement endogènes des communautés locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE cette filière énergétique est une source de production d'énergie renouvelable avantageuse pour Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec porte un dur coup à la relation de confiance qu'il doit entretenir avec le milieu municipal à qui on a confié la responsabilité du développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est en déficit énergétique, mais en surplus d'électricité et qu'il a une occasion inespérée de réduire sa dépendance au pétrole;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière éolienne a permis l'émergence d'une industrie structurante pour le Québec et principalement pour la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement de Québec doit maintenir ses efforts pour synchroniser le développement de projets éoliens avec la capacité manufacturière afin d'éviter de se retrouver avec des arrêts de production dans les différentes usines du Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec :

- de reconsidérer sa décision afin de permettre aux six projets en cours de poursuivre leur cheminement,
- de lancer très rapidement un appel d'offres des 700 MW d'énergie éolienne qui favorisera le développement de projets communautaires,
- de déposer la Stratégie énergétique afin de discuter de l'avenir de l'ensemble des filières énergétiques;

D'ACHEMINER cette résolution à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des municipalités, à M^{me} Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, à M. Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. Gaétan Lelièvre, ministre délégué aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M^{me} Pauline

Marois, première ministre du Québec, à M. Jean-Marc Fournier, chef de l'opposition officielle, Parti libéral du Québec, à M. François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Coalition avenir Québec et à M^{me} Françoise David, présidente et porte-parole de Québec Solidaire.

6092-040313 **TÉLÉVISION D'ICI – SOUPER-BÉNÉFICE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer au souper-bénéfice de la Télévision d'ici le 11 avril 2013 au restaurant L'Aventure au coût de 80,00 \$.

6093-040313 **AUTORISATION DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX À ÉMETTRE DES CONSTATS D'INFRACTION**

Considérant qu'en vertu de l'article 147 du Code de procédure pénale, le conseil municipal doit désigner, par écrit, les noms et les qualités des personnes chargées d'émettre un constat d'infraction;

Considérant l'embauche récent de Mme Audrey Marchand et le besoin d'actualiser les autorisations;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pi Monsieur Pierre Renaud erre Renaud et résolu unanimement d'abroger la résolution #5474-031011 adoptée le 3 octobre 2011 et que le conseil de la Ville de Beaupré désigne M. Jean-François St-Pierre, Mme Audrey Marchand et M. Roch Lemieux à délivrer au nom de la Ville de Beaupré, un constat d'infraction pour toute infraction aux dispositions de la Loi sur les cités et villes ou l'un de ses règlements.

6094-040313 **CONSTAT D'INFRACTION / NOMINATION DES PERSONNES POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Considérant qu'en vertu de l'article 147 du Code de procédure pénale, le conseil municipal doit désigner, par écrit, les noms et les qualités des personnes chargées d'émettre un constat d'infraction;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'abroger la résolution #5475-031011 adoptée le 3 octobre 2011 et que le conseil de la Ville de Beaupré désigne M. Jean-François St-Pierre et Mme Audrey Marchand à délivrer les constats d'infraction pour l'application des règlements d'urbanisme suivants :

- Règlement relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et portant le numéro 965;
- Règlement relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et portant le numéro 966;
- Règlement de zonage et portant le numéro 967;
- Règlement de lotissement et portant le numéro 968;
- Règlement de construction et portant le numéro 969;
- Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) et portant le numéro 971;
- Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) et portant le numéro 972;

- Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et portant le numéro 1037;
- Règlement relatif aux usages conditionnels et portant le numéro 1053-1.

6095-040313 **NOMINATION DE MME AUDREY MARCHAND ADJOINTE À L'URBANISME ET INSPECTRICE MUNICIPALE POUR L'ÉMISSION DES PERMIS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Considérant qu'en vertu de l'article 3.1.1 du Règlement no 965 intitulé « Règlement relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction », le conseil peut nommer un ou des adjoints pour l'émission des permis relatifs aux règlements d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'abroger la résolution #5476-031011 adoptée le 3 octobre 2011 et de nommer Mme Audrey Marchand, adjointe en urbanisme et inspectrice municipale à émettre des permis relatifs aux règlements d'urbanisme.

20 h 35 M. Jean-François Duclos quitte

6096-040313 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT (200-210, RUE DES PIGNONS)**

Attendu que M. Patrick Bilodeau et Mme Isabelle Desgagnés ont déposé les plans révisés en date du 17 février 2013 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont qui seront désignées comme étant les 200 et 210, rue des Pignons;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que les constructions s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

6097-040313 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (15, RUE DU RAVIN)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beauré qui

sera désignée comme étant le 15, rue du Ravin;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1044, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés et que la construction projetée s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction préparés par Stéphane Rioux en date du 16 janvier 2013, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

6098-040313 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (5, RUE DU RAVIN)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beupré qui sera désignée comme étant le 5, rue du Ravin;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1044, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés et que la construction projetée s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction préparés par Stéphane Rioux en date du 7 février 2012, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

6099-040313 **PROJET DE CONSTRUCTION – COTEAUX MONT STE-ANNE (311-321, RUE DES GLACIERS)**

Attendu qu'Habitation Canadienne a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le projet domiciliaire Les Coteaux Mont Ste-Anne qui seront désignées comme étant les 311 et 321, rue des Glaciers;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1097, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité ont analysé les plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 1097 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et qu'elles s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction préparés par Habitation Canadienne, novembre 2012.

6100-040313 **MANDAT À ME ALAIN BOURGET** (bassin, chemin d'accès et fossé)

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater Me Alain Bourget afin de préparer tous les actes nécessaires dans le but d'acquérir le bassin de rétention situé sur le lot 3 681 909, lequel fera l'objet d'une opération cadastrale et toutes les servitudes d'utilités publiques notamment servitude d'accès et de fossé reliées audit bassin et d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

6101-040313 **MANDAT À GROUPE GIROUX, ARPENTEUR** (bassin, chemin d'accès et fossé)

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater le Groupe Giroux pour la préparation d'une opération cadastrale à partir des lots 3 681 909 et 3 682 467, réviser la description technique minute 6456 en date du 4 mai 2012, produite par l'arpenteur M. Daniel Ayotte et produire de nouvelles descriptions techniques dans le but d'acquérir des servitudes d'accès et de fossé reliées au bassin de rétention situé sur le lot 3 681 909, lequel fera l'objet d'une opération cadastrale et produire tout autre document nécessaire audit mandat, le tout suivant l'offre de services du 4 mars 2013.

6102-040313 **MANDAT À BPR – MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de mandater la firme « BPR » afin d'effectuer une conception préliminaire des travaux qui devront être réalisés pour permettre l'alimentation en eau potable de la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré ainsi que pour en faire l'estimation préliminaire, le tout suivant l'offre de services numéro 17931 (10OSV), datée du 20 février 2013, au montant de 21 000,00 \$ plus les taxes applicables. Ce mandat est conditionnel à l'obtention d'une résolution de la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré confirmant son engagement à payer la totalité des honoraires.

6103-040313 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE NETTOYAGE ET LE BALAYAGE DES RUES**

Considérant que la Ville de Beaupré désire obtenir des offres pour le nettoyage et le balayage des rues;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents

d'appel d'offres sur invitation;

b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres sur invitation et d'inviter les entreprises suivantes :

- Les Entreprises Tréma inc.;
- Pavage Rolland Fortier inc.;
- Charles Trudel inc.

EMBAUCHE ÉTUDIANTS – TRAVAUX PUBLICS

Reporté

6104-040313
Abrogée le
8 avril 2013

TRAVAUX À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES (D2)

ATTENDU que le MDDEFP a suspendu les demandes des projets domiciliaires « Pignons-sur-Mont III » et « Faubourg de la Crête IV » puisque la Station d'épuration des eaux usées (STEU) n'a pas respecté le nombre de débordements maximum autorisé pour l'année 2011 à la station D-2 (débordement par forte pluie à l'entrée de l'usine);

ATTENDU que le nombre permis de débordement est de 8 par année alors que le puits a débordé 11 fois;

ATTENDU que nous devons procéder aux travaux correctifs suivant afin de se conformer aux normes de rejet :

Les travaux consistent à ajouter une séquence #5 qui utiliserait les pompes P3 (à pleine vitesse) et P4 (vitesse fixe) lorsque le niveau atteint une certaine hauteur au puits d'entrée. Cette modification implique également d'augmenter la plage de transmission du débit au canal parshal (débit maximum transmis passerait de 320l/s à 500l/s.

Cette modification permettra d'augmenter de 25 % la capacité de pompage et ne portera nullement atteinte à la capacité de traitement de l'usine tel que confirmé par le rapport sur « l'augmentation des charges à la station d'épuration des eaux usées » de BPR réalisé en juillet 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de mandater la firme « Cribtec » afin de procéder auxdits travaux d'ici le 15 avril 2013, suivant l'estimé des coûts au montant approximatif de 2 000 \$ plus taxes.

6105-040313

ENFOUISSEMENT DES FILS DE BELL DEVANT PLACE DES GÉNÉRATIONS

ATTENDU les travaux d'enfouissement qui seront effectués dans le cadre de la réfection du Pont Taschereau par le ministère des Transports;

ATTENDU que le ministère serait d'accord à autoriser leur entrepreneur à se raccorder sur des conduits que nous installerions avant la réalisation de « Place des Générations » et qu'il serait prêt à défrayer les coûts du tirage et de l'épissure des câbles de Bell dans les nouveaux conduits;

ATTENDU que la Ville économisera une somme considérable suite à cette entente;

ATTENDU que les travaux d'excavation et de remblaiement seront exécutés par le service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) De faire préparer par Bell les plans d'ingénierie pour le tronçon entre la fin des travaux à la charge du ministère des Transports et le poteau de montée situé à l'ouest de la rue de Fatima Ouest représentant une somme budgétaire de 1 500 \$ plus les taxes;
- b) De mandater la compagnie « Jean Leclerc Excavation », entrepreneur accrédité Bell pour la réalisation des travaux de coffrage, de bétonnage de pose des conduits et de mandrinage pour une somme budgétaire de 12 500 \$ plus les taxes;
- c) De défrayer les coûts de Bell pour le filage soit une somme budgétaire de 18 000 \$ ± 30 % plus les taxes;
- d) D'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

6106-040313 **ENTENTE PISCINE – HÉBERGEMENT MONT STE-ANNE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer l'entente piscine avec Hébergement Mont Ste-Anne pour la session printemps 2013.

6107-040313 **CONTRAT PAIEMENT DIRECT – GLOBALPAYMENTS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'entériner le contrat signé par M. Roch Lemieux avec la compagnie « GlobalPayments » relativement au paiement pour les inscriptions en ligne.

6108-040313 **TARIFICATION CAMPS D'ÉTÉ ET ADOS – NON RÉSIDENTS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de fixer la tarification de 2013 selon la grille tarifaire suivante :

Camp d'été		Camp ados	
1 semaine	105,00 \$	1 semaine	95,00 \$
6 semaines	610,00 \$	6 semaines	580,00 \$
7 semaines	740,00 \$		
8 semaines	850,00 \$		
Service de garde pour l'été	70,00 \$		
Service de garde pour une semaine	15,00 \$		

6109-040313 **EMBAUCHE PERSONNEL SEMAINE DE RELÂCHE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) de procéder à l'embauche du personnel nécessaire au bon fonctionnement des activités pour la semaine de la relâche en

fonction du nombre d'inscriptions;

- b) d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacun pour l'année 2013 :

Jean-Charles Vézina, coresponsable :	12,00 \$
Amélie Boucher, coresponsable:	12,00 \$
Caroline Lavoie :	11,00 \$
Claudie Lavoie :	11,00 \$
Amélie Duchesne :	10,25 \$
Michaël Huot :	10,25 \$
Mathilde Duclos :	10,25 \$
Véronique Hardy:	10,25 \$
Kim Desbiens :	10,25 \$
Mireille Cloutier Tremblay :	10,25 \$
Kim Marchand :	10,25 \$
Pascal Simard :	10,25 \$
Sabrina Paré :	10,25 \$

CHAUFFEURS D'AUTOBUS

Priorité 1 : Patrick Saillant (autobus) :	15,25 \$ (Temps plein)
Priorité 2 : Réal Tremblay (autobus) :	14,75 \$ (Temps partiel)

6110-040313 MODIFICATION À LA POLITIQUE SALARIALE POUR LES EMPLOIS D'ÉTÉ

ATTENDU l'augmentation du salaire minimum de 10,25 \$ à 10,50 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter les échelons « 5^e année » et « 6^e année »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution #5994-031212 adoptée le 3 décembre 2012;
- b) d'adopter la nouvelle politique salariale suivante :

	1re année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année
DG du Camp d'été	14,75 \$	15,00 \$	15,25 \$	15,50 \$	15,75 \$	16,00 \$
DGA du Camp d'été	13,75 \$	14,00 \$	14,25 \$	14,50 \$	14,75 \$	15,00 \$
DG du Camp ados	13,50 \$	13,75 \$	14,00 \$	14,25 \$	14,50 \$	14,75 \$
Sauveteur en chef	14,00 \$	14,25 \$	14,50 \$	14,75 \$	15,00 \$	15,25 \$
Moniteur camp été	10,50 \$	10,75 \$	11,00 \$	11,25 \$	11,50 \$	11,75 \$
Moniteur camp ados	11,00 \$	11,25 \$	11,50 \$	11,75 \$	12,00 \$	12,25 \$
Accompagnateur personnes handicapées	12,00 \$	12,25 \$	12,50 \$	12,75 \$	13,00 \$	13,25 \$
Responsable des activités culturelles	12,00 \$	12,25 \$	12,50 \$	12,75 \$	13,00 \$	13,25 \$
Responsable service de garde	12,00 \$	12,25 \$	12,50 \$	12,75 \$	13,00 \$	13,25 \$
Sauveteur	13,00 \$	13,25 \$	13,50 \$	13,75 \$	14,00 \$	14,25 \$
Assistant-sauveteur	12,00 \$	12,25 \$	12,50 \$	12,75 \$	13,00 \$	13,25 \$
Préposé à l'entretien d'hiver et chauffeur autobus	14,50 \$	14,75 \$	15,00 \$	15,25 \$	15,50 \$	15,75 \$
Surveillant, préposé à l'entretien d'été et préposé à l'accueil au ski de fond	12,25 \$	12,50 \$	12,75 \$	13,00 \$	13,25 \$	13,50 \$
Monitrice en chef natation	15,95 \$	16,20 \$	16,45 \$	16,70 \$	16,95 \$	17,20 \$
Moniteur de natation	13,37 \$	13,62 \$	13,87 \$	14,12 \$	14,37 \$	14,62 \$

Assistant-moniteur natation	12,37 \$	12,62 \$	12,87 \$	13,12 \$	13,37 \$	13,62 \$
-----------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

6111-040313

DEMANDE D’ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2013

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que M. Gilles Carrier soit autorisé à formuler une demande d’assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l’organisation de la Fête nationale du Québec.

6112-040313

DEMANDE DE PERMIS D’ALCOOL POUR LA FÊTE NATIONALE

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que M. Gilles Carrier soit autorisé à formuler une demande de permis d’alcool pour la fête nationale.

6113-040313

RECONNAISSANCE DE LA FÊTE NATIONALE

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l’identité et la culture québécoises;

ATTENDU QUE la Fête nationale est l’une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU QUE la population de la Ville de Beaurpré souligne la Fête nationale chaque année depuis 1996, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la Ville de Beaurpré a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d’appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l’œuvre d’organismes du milieu qui, avec l’appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, sur la recommandation du conseil municipal que la Ville de Beaurpré, à l’instar de l’Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu’elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

6114-040313

ENGAGEMENT DIRECTRICE ET DIRECTRICE ADJOINTE DU CAMP D’ÉTÉ

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu de procéder à l’embauche des personnes suivantes et d’adopter les salaires mentionnés à l’égard de chacune :

Amélie Boucher, directrice du camp d’été
Patricia Johnson, directrice adjointe du camp d’été

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année et plus
DG du Camp d’été	14,75	15,00	15,25	15,50
DGA du Camp d’été	13,75	14,00	14,25	14,50

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes sont présentes et des questions ont été posées concernant :

- Débordement à l'usine d'épuration;
- Entente avec Sainte-Anne-de-Beaupré concernant l'eau potable;
- Zone scolaire - problème de circulation et de signalisation rues de Fatima Est et de Fatima Ouest ainsi que la rue qui longe le centre communautaire.

6115-040313 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21 h 10.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe